

chargés d'en remplir les fonctions. Le ministère laborieux auquel ces messieurs doivent se livrer pour l'administration de leur paroisse leur rend cette charge bien difficile à remplir, et ils m'ont témoigné le désir d'en être relevés. Je comprends leurs raisons, et d'un autre côté la question ouvrière ne cesse de réclamer mon attention et toute ma sollicitude.

Aussi, ai-je décidé de donner à toutes les Unions ouvrières, pour les soustraire à l'avenir aux secousses néfastes du passé, un directeur commun, exclusivement appliqué aux intérêts de la classe des travailleurs, qui leur fasse connaître à la fois leurs devoirs et leurs droits, ainsi que la manière de les défendre sans blesser la justice ni manquer à la charité.

C'est vous, mon Révérend Père, que je choisis pour cette importante fonction et je vous nomme, par la présente, Directeur de toutes les Unions des Travailleurs et en particuliers des trois Fraternités des Cordonniers Tailleurs, Monteurs et Machinistes, avec tous les droits, attributions et privilèges que comporte cette charge.

Vous aurez droit d'assister à toutes les délibérations de ces assemblées et de veiller à ce que les constitutions, telles qu'approuvées par l'autorité ecclésiastique, soient absolument respectées. Votre longue expérience, votre connaissance des hommes et des choses, l'étude spéciale que vous avez faite de la question ouvrière, et, en particulier, les travaux importants que vous avez publiés en commentaires de l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, votre dévouement aux intérêts du peuple, la sympathie qui lie votre Ordre aux classes ouvrières, me donnent l'assurance que vous serez bien accueilli des Fraternités du travail et que vous leur rendrez de grands services.

Vous entrez en charge de la mission que je vous confie le 15 septembre prochain, et je prie Dieu de bénir cet important ministère à la fois si grave et si délicat.

Je demeure, Très Révérend Père,

Votre humble et dévoué serviteur,

(Signé) † L.-N., Arch. de Québec.

un
re,
me
lon
Po
Et
avi
ver
l
dio
d'au
si l
liq
I
les
réu
1.
Pon
2.
tati
gna
qui
pèle
3.
mou
Chri
4.
Père

(1)
un mo
de la ?